



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'AREPO

Bruxelles, 18 octobre 2019

Deuxième réunion plénière

La deuxième réunion plénière de l'AREPO en 2019 s'est tenue le 18 octobre de 9h30 à 13h00, au **siège commun des Régions Hessen, Emilia-Romagna et Nouvelle-Aquitaine**, Rue Montoyer 21, Bruxelles.

Master in Management of Food Systems of Quality and Gastronomy (Food Quality): Présentation et future collaboration avec l'AREPO, Filippo Arfini, Département d'Économie – Université de Parme

Le professeur Filippo Arfini, de l'Université de Parme, a présenté la structure et le contenu du Master Interclasses en Management de la Qualité Alimentaire et Gastronomique, créé en 2018, basé sur une offre éducative variée et sur une idée de la **qualité comme modèle économique**.

Le programme d'études offre deux cours parallèles et complémentaires :

- 1) **Food Quality Management** (la gestion de la qualité des aliments) : ce cours permet d'établir un profil économique qui a aussi des compétences gastronomiques. Le diplômé est un gestionnaire de la qualité agroalimentaire qui sait reconnaître, gérer, protéger, communiquer, promouvoir et améliorer la qualité des aliments tout au long de la chaîne de valeur et sur le territoire. Il s'agit d'un profil destiné à la **gestion de la qualité**.
- 2) **Gastroéconomiste** : ce cours permet de former un gastronome avec une connaissance approfondie des produits (origine et présentation) et de leur promotion. Ce profil vise à **promouvoir la qualité**.

Les deux cours offrent également **20 crédits de formation liés aux activités de stage et de thèse**, dans le but de transformer les aspects théoriques du cours en approches concrètes et professionnelles. Pour cette raison, la présentation de cette offre de formation avait l'objectif d'informer et de proposer aux membres **d'identifier des entreprises disposées à accepter des étudiants pour effectuer gratuitement des stages ou des recherches de thèse**, en profitant des financements mis à disposition dans le cadre **d'Erasmus + SMT - Mobilité individuelle pour stage** (chaque stagiaire reçoit une contribution mensuelle pendant la durée du stage). En facilitant cet échange entre étudiants et entreprises, **on vise à créer un réseau d'entreprises AREPO, ouvert à toutes les universités des Régions membres**, afin que les travaux réalisés lors des stages ou des thèses de recherche puissent être mis à la disposition de toute l'Association.

Pour plus d'informations, voir la [présentation](#).

PARTIE STATUTAIRE

La partie statutaire de la réunion plénière de l'AREPO a été introduite par le **secrétaire général**, qui a souhaité la **bienvenue à la nouvelle Présidente, Mme Eirini Choudetsanaki**, Conseillère Régionale de Crète, qui a remplacé Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, ancienne vice-gouverneure de Crète. Le secrétaire général a ainsi rappelé qu'au sein de notre réseau, c'est toujours une Région qui préside en la personne du/de la Président·e ou Gouverneur·e. Ainsi, dans le cas de la Région Crète, le Gouverneur Stavros Arnaoutakis a nommé Mme Choudetsanaki pour présider l'AREPO pendant la dernière année de la présidence de la Crète, suite au départ de Mme Vrentzou-Skordalaki.



Ensuite M. Laurent Gomez a **présenté l'agenda** de la journée. Suite à la demande de Mme Simona Caselli, Ministre de l'agriculture de la Région Emilia-Romagna, et du vice-président de l'AREPO, M. Guglielmo Garagnani, **un point sur les tarifs douaniers des Etats-Unis a été inclus dans l'ordre du jour** pour discuter des mesures pour faire face à l'impact négatif sur les IG.

Rapport moral de la Présidente

La Présidente de l'AREPO, Mme **Eirini Choudetsanaki**, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux membres et remercié les Régions Hessen, Emilia-Romagna et Nouvelle-Aquitaine d'avoir accueilli notre assemblée.

Elle a présenté les principaux résultats obtenus par l'AREPO au cours du dernier semestre (mars 2019 - octobre 2019), rappelant qu'il s'agissait des derniers mois de la présidence de Mme Vrentzou-Skordalaki. Elle a donc profité de l'occasion pour la remercier de son travail au cours des deux dernières années.

Ensuite, elle a mis en évidence les points clés concernant les questions suivantes ([voir le rapport d'activité pour plus de détails](#)) :

- **Membres** : Jusqu'en octobre 2019, l'AREPO a reçu 26 cotisations. De plus, nous avons accueilli une nouvelle Région membre : la Bourgogne-Franche-Comté.

- **Politique Agricole Commune après 2020** : afin d'obtenir le soutien approprié pour les IG et les produits de qualité au cours de la prochaine période de programmation, l'AREPO et origIn ont développé une position commune et une stratégie de lobbying sur la PAC pour défendre conjointement les IG au niveau européen ([voir amendements communs](#)). Toutes nos propositions d'amendements ont été déposées et la majorité a été incluse dans le rapport final du COMAGRI ([voir analyse des objectifs atteints](#)).

- **Politique de promotion** : actions de suivi permanent et d'information ([voir fiche programme sur la promotion 2019](#)).

- **Accord commercial de l'UE** : la position sur les accords commerciaux de l'UE se concentre sur l'exigence de protection contre les imitations et la contrefaçon pour tous les produits IG enregistrés, y compris ceux qui n'ont pas été inclus dans les accords individuels. Contribution à la consultation de la CE sur l'adhésion de l'UE à l'acte de Genève de l'accord de Lisbonne. Suivi des accords commerciaux bilatéraux avec le Japon, le Vietnam, le Mercosur et la Mongolie.

Avant de passer au point suivant, le secrétaire général a remercié l'équipe de l'AREPO pour le travail réalisé ainsi que les Régions membres qui soutiennent ce travail avec leur réponses et retours constants à nos consultations internes.

Il a aussi remercié les producteurs pour leur croissante participation aux réunions et aux travaux du réseau.

Présentation de l'état des comptes 2019 et budget prévisionnel 2020

Ensuite, le secrétaire général a présenté l'état des comptes 2019. Il a rappelé qu'il ne s'agit pas de la présentation des comptes certifiés par l'expert-comptable de l'AREPO, qui a été faite à l'occasion de l'AG de mars 2019, mais d'une présentation de la situation des comptes.

Au 17 octobre, la situation est assez positive car nous avons 106.500 € sur le compte courant de l'AREPO. C'est un résultat élevé qui s'explique par :



- Le paiement régulier des cotisations par nos membres (26 subventions déjà reçues, 3 à 4 encore attendues) ;
- La subvention de 28.000 € du projet Interreg Sudoe AGROSMARTcoop attendue en décembre 2018 mais reçue en mars 2019 ;
- Le congé maternité de Giulia Scaglioni, chargée de mission de l'AREPO, qui a été remplacée par Francesca Alampi avec un contrat d'immersion professionnelle.

Les dépenses prévisionnelles qui restent encore dans les 3 derniers mois de l'année :

- AG et évènement AREPO-AREFLH-Agriregions (17 octobre)
- Salaires, cotisations sociales et prestations : 25.900 €
- Site web, dépenses courantes et déplacements : 5.000 €

Nous pouvons espérer un résultat positif de 8.000 € hors subvention et 36.000 € avec la subvention du projet Interreg Sudoe AGROSMARTcoop.

Projection sur 2020 : montée en puissance de travail et équilibre des comptes recherché

- Un passage de Giulia Scaglioni à mi-temps (20h/semaine) et un recrutement de Francesca Alampi en V.I.E. pendant 24 mois (contrat français subventionné, qui permet d'embaucher des jeunes hors France avec un salaire décent). Grâce à cette montée en puissance, nous n'allons pas seulement pouvoir continuer les activités courantes de l'AREPO, mais aussi les développer ultérieurement ;
- 2020 sera une année sans évènements exceptionnels prévus (ça peut changer en fonction de l'actualité politique) ;

L'AREPO fait partie du consortium gagnant d'un nouveau projet Interreg Sudoe, AGROSMARTglobal, qui nous demandera un certain nombre de dépenses externes dans un premier temps mais qui nous apportera à terme une subvention totale de 89.000€.

Pour davantage d'informations veuillez consulter la [présentation](#).

Contribution 2020

Sur la base de la situation présentée, le secrétaire général a proposé à l'Assemblée de maintenir à 4.500 € la contribution pour 2020.

Cela permettra au secrétaire général de proposer au Bureau Exécutif d'anticiper l'appel aux contributions des Régions membres au début de l'année, le montant de la contribution étant inchangé par rapport à l'année précédente. Cette anticipation est conforme aux statuts de l'AREPO et assure qu'il n'y a pas de déficit de trésorerie.

La proposition sera soumise et votée par le Bureau Exécutif. Elle sera ensuite validée par la première AG de l'AREPO en 2020.



PARTIE THÉMATIQUE

Le point sur la PAC après 2020, Giulia Scaglioni, AREPO, Bureau de représentation de Bruxelles

La chargée de mission de l'AREPO a présenté une mise à jour sur la PAC post-2020 décrivant les principaux résultats de l'AREPO et la stratégie commune de lobbying avec oriGIn (pour plus de détails vous pouvez consulter la [présentation](#), le [rapport d'activité](#) et [la dernière analyse sur la PAC](#)), afin de la partager et en discuter avec les membres.

Le nouveau Parlement européen et la future Commission européenne, Francesca Alampi, AREPO, Bureau de représentation de Bruxelles

Après les élections européennes de mai 2019 et le début du processus qui conduira la Commission Von der Leyen à prendre ses fonctions, la chargée de mission a présenté le nouveau cadre institutionnel de l'UE et la place des IG parmi les priorités du prochain mandat politique européen. Elle a donné un aperçu de la nouvelle Commission Agriculture du Parlement européen, en passant en revue les nouveaux députés européens avec lesquels l'AREPO a commencé à collaborer ainsi que ceux qui ont été réélus, pour conclure avec le Commissaire désigné pour l'agriculture et son mandat. Plus de détails dans la [présentation](#).

Mise à jour sur les projets européens, Anne Clermontelle, AREPO

Anne Clermontelle, consultante externe de l'AREPO chargée des projets européens, récemment reconduite suite à un procédure de mise en concurrence soumise aux règles des marchés publics, a mis à jour les membres sur la participation de l'AREPO aux projets européens (approuvés, en cours et futurs) et sur les propositions de projets qui n'ont pas passé le stade d'évaluation, dans lesquels l'AREPO a été impliquée comme partenaire.

Pour plus d'informations sur les projets européens, voir le [rapport d'activité](#).

Point extraordinaire à l'ordre du jour sur les tarifs douaniers des Etats-Unis

Après avoir souhaité bonne chance à la nouvelle Présidente, **Guglielmo Garagnani, vice-président de l'AREPO**, a présenté un point extraordinaire à l'ordre du jour concernant l'urgence provoquée par les tarifs américains. Compte tenu de l'impact négatif des droits de douane sur d'innombrables produits bénéficiant d'indications géographiques, le vice-président a invité l'assemblée à examiner la possibilité d'adopter une position commune pour demander aux Institutions européennes d'activer, dans le cadre de la PAC, certaines mesures qui peuvent aider les IG concernées par les droits de douane aussi longtemps qu'elles dureront.

La Ministre en charge de l'agriculture de la Région Emilia-Romagna, Simona Caselli, s'est exprimée en faveur de la demande du vice-président, soulignant l'importance symbolique pour l'AREPO de prendre position sur les tarifs américains le jour de leur entrée en vigueur.

Les deux interventions ont dégagé une proposition initiale de position basée sur les points suivants :

- L'AREPO devrait exprimer une **position contre l'utilisation des droits de douane**. Les tarifs qui nuisent au commerce ne sont pas acceptables, d'autant plus lorsqu'ils proviennent d'alliés politiques depuis dix ans.

De plus, étant donné l'attaque claire contre les IG et la conscience de la volonté politique des Etats-Unis de contrer la politique européenne de qualité, il serait nécessaire de :



- Soutenir la proposition présentée par M. De Castro à la COMAGRI (PE) de **renforcer la réserve de crise afin qu'elle puisse être utilisée pour soutenir les IG affectées par les tarifs** ;
- Demander la mise en place d'un **fonds pour soutenir les consortia dans leurs activités juridiques de contentieux au niveau mondial**. Ces consortia ne défendent pas seulement une IG spécifique, mais fournissent également un service de défense pour l'ensemble du système de qualité européen, assurant son maintien dans le monde entier ;
- Demander des **scores de priorité au titre du règlement sur la promotion des produits agroalimentaires pour les projets réalisés par des groupes de producteurs affectés par les droits de douane**, sur les marchés qui ont imposé le droit.

La **Présidente** a exprimé son soutien à cette proposition et a suggéré qu'une position soit adoptée.

Le **secrétaire général** a rappelé que nous pourrions profiter de la position privilégiée de l'AREPO dans le dialogue avec la CE en présentant une position lors de la prochaine réunion du Groupe de Dialogue Civil sur la qualité et la promotion le 6 décembre 2019. À cette fin, nous devrions partager et approuver une position commune d'ici la fin novembre.

Le **président d'oriGIn, Claude Vermot-Desroches**, a exprimé la volonté du CNAOL et d'oriGIn France de soutenir la position de l'AREPO.

Le Ministre à l'Agriculture de la Région Toscane, Marco Remaschi, est intervenu pour soutenir la proposition. Il a également souligné la nécessité d'adopter une position claire à ce moment décisif, en donnant un signe clair de soutien aux entreprises des régions de l'AREPO qui travaillent à la création de produits de qualité, mais qui sont confrontées à des difficultés croissantes. L'AREPO a la force de représenter notre position et de la faire valoir avec détermination.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Présentation de l'étude de l'AREPO sur les vins d'origine, Laurent Gomez, secrétaire général de l'AREPO

Le sujet vitivinicole n'était, jusque-là, pas inclus dans les thèmes abordés par l'AREPO et aucune action n'a jamais été entreprise dans ce domaine, considérant l'existence d'autre organisation dédiée, l'**AREV**. Cependant, au cours de l'année écoulée, l'AREPO a été invitée à plusieurs reprises par nombre de ses membres, à s'y intéresser. C'est pourquoi, comme convenu lors de notre première réunion plénière 2019 à Thessalonique, **une étude a été menée pour comprendre quel pourrait être le rôle de l'AREPO par rapport au secteur vitivinicole, sans affecter les compétences de l'AREV, mais au contraire en envisageant des formes de collaboration avec cette organisation.**

La vigne en Europe couvre 3,2 millions d'hectares et l'UE est le premier producteur mondial de vin, avec 1750 indications géographiques pour le vin (plus que pour les produits alimentaires), dont 1291 AOP et 459 IGP.

L'étude s'est concentrée sur la manière dont les Régions peuvent contribuer aux besoins du secteur vitivinicole par une approche territoriale. Tout d'abord, l'implication des Régions permet de soutenir la promotion des vins et des exportations. En outre, elles peuvent participer à la protection internationale ; être l'interface entre les producteurs et la société civile ; éduquer au goût et à la consommation d'alcool ; promouvoir les métiers liés à la vigne et au vin grâce à leur expertise en formation ; soutenir l'innovation pour relever ces défis.

Partant de ce principe, le secrétaire général a proposé aux membres de **développer les positions de l'AREPO exclusivement sur les vins d'origine et sur l'approche territoriale de la viticulture et de les**



partager avec les organisations déjà actives dans le secteur, en particulier l'AREV et l'EFOW, et de collaborer avec elles, sous la forme et la manière dont l'AREPO travaille actuellement avec les autres associations partenaires, afin de créer un espace de dialogue et de discussion pour soutenir et renforcer également leurs positions.

La proposition a été accueillie favorablement par la Catalogne. Carmel Mòdol Bressoli, Directeur du secteur de l'Alimentation, de la Qualité et de l'Agroalimentaire du département de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation de Catalogne, a souligné l'importance de comprendre comment travailler à l'introduction d'une culture du vin dans les nouvelles entreprises et comment la protéger contre la désinformation, rappelant que la Catalogne possède des informations et une expertise sur le vin.

La Région du Piémont s'est également déclarée favorable à ce que l'AREPO s'occupe des vins. La Région a déjà été membre de l'AREV, dont elle a également exercé la présidence, et reconnaît qu'il n'existe actuellement aucune association à Bruxelles pour couvrir ces questions. Jean-Pierre Raynaud, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agriculture, la Présidente de l'AREPO et représentante de la Région Crète, Simona Caselli, Ministre à l'agriculture de la Région Emilia-Romagna, Marco Remaschi, Ministre à l'agriculture de la Région Toscane, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ont soutenu la position de l'AREPO, en confirmant la nécessité de développer une position forte sur les vins et une approche plus globale de l'AREPO sur les indications géographiques.

Le secrétaire général a conclu son discours en informant que certaines Régions ont proposé de jouer un rôle d'interface entre l'AREPO et l'AREV et qu'Anne Clermontelle traitera le sujet, contactant les membres pour identifier les priorités et les moyens d'intervention dans ce domaine.

Proposition d'activités futures de l'AREPO, Joan Godia Tresanchez, Generalitat de Catalunya

En ce qui concerne les activités futures de l'AREPO, le Trésorier, Joan Godia Tresanchez, a indiqué aux membres présents à l'Assemblée quelques propositions d'actions stratégiques pour l'avenir.

- 1) **Etude sur les petits AOP/IGP** pour connaître la situation et les besoins de ces produits et éventuellement esquisser une base pour d'éventuelles politiques futures ;
- 2) **Étude sur l'utilisation des AOP/IGP comme ingrédients** : bien qu'il existe une législation communautaire, elle est difficile à interpréter et les consortia et les administrations régionales ne disposent pas d'informations complètes sur le sujet.
- 3) **Renforcer les relations de l'AREPO avec ses Régions membres** : établir une communication directe entre l'AREPO et les Régions membres au-delà des réunions régulières, pour promouvoir et faciliter une participation active.

Pour plus d'informations, voir la [présentation](#).

Plusieurs représentants des producteurs sont intervenus sur le sujet. Les producteurs d'Extremadura ont soutenu la proposition, suggérant l'importance d'une étude sur les faiblesses et les difficultés des producteurs. Plus précisément, il a été noté qu'en Extremadura, les producteurs quittent les systèmes de qualité. Pour cette raison, la PAC devrait élaborer des mesures concrètes pour les soutenir, pour permettre la différenciation de ces producteurs et pour contrecarrer cette tendance négative. En outre, il est nécessaire que les cahiers des charges des indications géographiques qui existent depuis un certain temps puissent être mis à jour plus facilement et plus rapidement afin de faire face aux nouvelles conditions du marché.



En ce qui concerne la proposition d'étude sur les AOP/IGP en tant qu'ingrédients, comme l'a souligné le président d'OrigIn, il convient de tenir compte des différentes positions entre les consortia.

Le directeur de l'IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest, a attiré l'attention non seulement sur la notion d'ingrédient, mais surtout sur la nécessité de contrôles après l'utilisation d'une AOP/IGP pour un produit transformé, car il arrive souvent qu'il soit mélangé à d'autres ingrédients dont le même niveau de qualité ne peut être garanti, car ils proviennent de pays tiers. Il existe un risque que certains produits ne reçoivent la possibilité d'indiquer AOP/IGP que parce qu'ils utilisent l'AOP/IGP comme ingrédients. Vincent Labarthe, vice-président de la Région Occitanie, en charge de l'Agriculture, a également adopté une position similaire, soulignant la nécessité de sauvegarder les exigences de sécurité alimentaire d'un produit, notamment lorsqu'une IG devient un ingrédient d'un produit transformé.

Le vice-président de l'AREPO s'est fait l'écho de l'importance de la question des ingrédients, suggérant que, précisément en raison des positions différentes des consortia à cet égard, le collègue des producteurs devrait se pencher sur cette question, afin de mieux comprendre ce que pensent les différents consortia. Pour le Parmigiano Reggiano, il est important d'être identifié comme ingrédient d'un produit transformé s'il peut être utilisé pour l'ennoblir, mais seulement s'il est utilisé correctement. C'est pourquoi le fromage a déjà conclu des accords volontaires qui réglementent son utilisation. Le groupement soutient une étude dans le cadre de l'AREPO et estime que la directive devrait être améliorée.

Sur la base des demandes reçues, le secrétaire général a déclaré que l'AREPO évaluera quel type d'étude peut être développée directement par l'équipe de l'AREPO, probablement avec la collaboration d'un stagiaire. Sur certains aspects, cependant, on pourrait envisager de demander à la Commission de prévoir un budget pour des études plus approfondies.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Mise à jour sur les Indications Géographiques non-agricoles, Laurent Gomez, secrétaire général de l'AREPO

Bien que le sujet ne relève pas strictement de la compétence de l'AREPO, il existe des produits industriels et artisanaux, donc non-agroalimentaires, qui sont reconnus comme indications géographiques et protégés par des réglementations spécifiques au niveau national dans certains Etats membres, mais qui manquent de reconnaissance et de réglementation spécifiques au niveau européen.

Le Ministère français des Finances a contacté le secrétaire général pour rechercher des contacts dans d'autres pays européens, car il cherche à développer un groupe de travail européen pour relancer la législation sur les IG non-agricoles.

Présentation sur les accords commerciaux de l'UE, Mathilde Chareyron, OriGIn

Les indications géographiques restent l'une des questions les plus controversées dans les négociations des accords commerciaux. OriGIn travaille beaucoup sur la question des traités commerciaux, en particulier en ce qui concerne les :

1. accords commerciaux et ouverture de nouveaux marchés
2. consolidation et promotion sur de nouveaux marchés



CETA : L'accord avec le Canada permet la protection de 172 indications géographiques, principalement agroalimentaires, car pour le vin, il existe un accord spécial entre les parties depuis 2003. Cependant, l'accord a généralement permis d'améliorer la reconnaissance et la protection des indications géographiques, puisque le Canada, à la suite du CETA, a mis en place un nouveau système de protection qui permet également aux indications géographiques non incluses dans l'accord de demander la protection au Canada. Il est important de garder à l'esprit que la liste des indications géographiques couvertes par l'accord peut être modifiée pour y inclure de nouvelles indications géographiques enregistrées après la conclusion de l'accord. Au contraire, pour les IG déjà enregistrées avant l'accord et qui n'ont pas été incluses dans la liste, il n'est en aucun cas possible de les y inclure.

Un outil de négociation permanent, le Comité IG UE/Canada, a également été créé pour signaler les problèmes liés aux IG.

Accord UE-Japon : aucun chiffre n'est encore disponible sur l'impact économique de cet accord. Il comprend une liste de 205 IG et il y a une amélioration par rapport au CETA, car toute IG peut être ajoutée ultérieurement. Toutefois, le Japon possède également son propre système d'indications géographiques, mais il est certainement plus facile de demander à la Commission d'inclure le produit dans la liste que de l'enregistrer au Japon.

UE-Mercosur : l'accord politique conclu prévoit la protection de 355 IG de l'UE dans les pays du Mercosur et de 220 IG des pays du Mercosur dans l'UE.

Pour certaines IG, il existe des exceptions qui limitent leur protection. C'est le cas, par exemple, de ce qu'on appelle le « *grandfathering* » ou « *prior user* », c'est-à-dire que s'il y a des utilisateurs d'un nom de produit avant qu'il ne soit inclus dans l'accord, ils peuvent continuer à le faire (s'applique à une liste restreinte). Toutefois, pour la première fois, les fabricants de l'UE auront accès à la liste des opérateurs des pays du Mercosur autorisés à utiliser ces noms et cette liste d'« utilisateurs prioritaires » sera rendue publique avant l'adoption de l'accord, qui ne sera pas signé avant la ratification de la liste. D'autres limitations concernent les IG figurant sur la liste de l'Accord, mais qui ne pourront bénéficier d'une protection que dans 5 ou 7 ans.

En ce qui concerne l'annexe sur les indications géographiques, elle peut être modifiée par l'ajout de nouvelles indications géographiques. Cependant, un point préoccupant est la fourniture d'une liste de noms à considérer comme génériques. Ce sont des noms communs tels que fromage, jambon, etc. Il reste encore un an avant que le texte final ne soit soumis et la ratification n'interviendra pas avant le début de l'année 2021.

La consultante d'oriGIn, Mathilde Chareyron, a conclu son discours en rappelant la difficulté de parvenir à des positions équilibrées sur les accords internationaux en matière d'adhésion au moyen de listes d'indications géographiques. Malgré tous les points faibles, oriGIn approuve l'approche de la Commission, notamment parce qu'avec ce système, elle a réussi à faire passer des accords internationaux en incluant les AOP/IGP de l'UE dans les pays qui ne voulaient pas les reconnaître (par exemple le Canada).

La vice-gouverneure de Macédoine centrale, Katerina Zografou, a demandé une analyse approfondie des critères de sélection des produits à inclure dans la liste. De manière générale, la Commission européenne prépare un premier projet (identique pour tous les accords commerciaux) sur la base des accords précédents. Celui-ci est ensuite envoyé à tous les États membres, qui sont tenus d'indiquer les produits à conserver, à retirer ou à ajouter, en fournissant également des données sur



la valeur des exportations et des usurpations dans les pays tiers. S'il n'y a pas de données à l'appui de la présence d'un produit dans la liste, il est exclu.

De plus amples informations sont disponibles dans la [présentation](#).

Avant de passer aux conclusions de la Présidente, Charalampos-Nikolaos Piteris, de la Région Crète, a eu le temps de faire une [présentation](#) non prévue. Revenant sur la proposition de créer un réseau d'entreprises au sein de l'AREPO pour accueillir des stagiaires et des étudiants, il a souligné la volonté de la Région d'identifier les producteurs, élargissant la collaboration avec le Master Food Identity.

Conclusions

La Présidente a conclu la séance plénière en rappelant les principaux points du programme de travail de l'AREPO pour 2020 et au-delà :

- La priorité de l'AREPO devrait être le travail sur la révision de la Politique Agricole Commune, afin d'assurer la reconnaissance et le soutien appropriés pour les produits de qualité et d'origine dans le texte final ;
- Conformément à cette priorité, nous devrions suivre et participer activement au processus d'évaluation de la Politique de Qualité de l'UE, qui se poursuivra jusqu'en 2020, afin de l'améliorer et de garantir qu'elle réponde aux besoins des producteurs et des territoires ruraux ;
- L'AREPO doit également étendre sa position aux demandes des Régions ultrapériphériques afin de donner une voix égale aux différents besoins de nos Régions. Cela pourrait également nous aider à augmenter le nombre de membres ;
- Nous devons également renforcer l'engagement de nos Régions membres avec des missions ad hoc pour présenter l'AREPO aux acteurs locaux et pour mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque Région et de ses producteurs ;
- L'AREPO devra élaborer une stratégie pour la réalisation des études proposées sur les petites AOP/IGP et les AOP/IGP comme ingrédients ;
- Par ailleurs, comme discuté avec le professeur Filippo Arfini, l'AREPO s'engage à mettre en place un réseau de producteurs d'IG qui pourraient accueillir des étudiants pour des stages ou des recherches pour leur thèse. Ce réseau sera ouvert à toutes les universités partenaires de l'AREPO et constituera une excellente occasion de réaliser des études répondant aux besoins des Régions et des producteurs de l'AREPO ;
- Dans le cadre du Stakeholder Advisory Board du projet Strength2food, nous collaborerons à l'organisation d'une conférence à Bruxelles, visant à discuter et à élaborer des recommandations politiques sur la politique de qualité. Nous pourrions organiser en même temps l'une de nos réunions plénières pour donner à nos membres l'opportunité de participer à la conférence du projet. Ce sera l'occasion de présenter brièvement les principaux résultats du projet et de discuter des recommandations politiques. La conférence sera organisée au cours du second semestre de 2020, en même temps que la conclusion du processus d'évaluation de la Commission sur la politique de qualité ;
- Par ailleurs, tous les points précédents permettront de relancer les travaux du Comité Scientifique de l'AREPO et de renforcer notre collaboration avec nos membres associés ;
- Enfin, en 2020, une réunion du Conseil des Producteurs sera organisée.